

1. *Débitrice*: **AUTOEQUIP SUISSE SA, en liquidation**,
chemin Adrien-Stoessel 24, **1217 Meyrin**
2. *Déclaration de faillite*: 21.11.2005
3. *Suspension de faillite*: 16.10.2006
4. *Echéance selon art. 230 al. 2 LP*: 13.11.2006
5. *Avance de frais*: CHF 4'500.00

6. *Remarques*: import, diffusion et vente de matériel fabriqué par la société 'Autoequip Lavaggi SRL' sur tout le territoire suisse; commerce, importation et exportation de matériel de garage automobile, carrosserie, station de lavage de véhicules, accessoires automobiles, matériel industriel; procéder à la construction et à l'exploitation de centres de lavage, stations essences et kiosques, ainsi que le financement de ces installations

Le Tribunal de première instance a, ensuite de constatation de défaut d'actif, prononcé la suspension de la faillite mentionnée ci-dessus.

Si, dans le délai indiqué ci-dessus, aucun créancier ne requiert la continuation de la liquidation en faisant l'avance de frais nécessaire, la faillite sera clôturée.

Dans le même délai, et sous les peines de droit, notamment de l'article 324 CPS, ch 1 et 2, les débiteurs ont l'obligation de s'annoncer et ceux qui détiennent des biens du failli, à quelque titre que ce soit, sont tenus de les mettre à la disposition de l'office.

Les personnes qui revendiquent des objets sont également tenues de s'annoncer dans le même délai.

Pour tout renseignement:

Philippe Wolfer, tél. 022 388 89 02

Office des faillites

1227 Carouge

(03614118)